



Quelques chiffres

1000 Avocats avec une répartition équitable en les hommes et les femmes.

15 spécialités et 69 champs de compétences

Mode d'exercice : 2/3 exercent en individuel et 1/4 exerce en qualité d'associé

Le serment de l'avocat

« Je jure comme avocat d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience indépendance, probité et humanité »

L'avocat l'expert au service de votre entreprise

- **L'avocat, force de proposition au service de votre entreprise**

L'avocat connaît votre entreprise et ses besoins.

L'avocat anticipe, vous conseille et construit avec vous la stratégie la mieux adaptée à vos intérêts.

- **L'avocat, garant de la confidentialité**

Parce qu'il n'y a pas de vie des affaires efficace sans confidentialité, la Loi régit spécifiquement la confidentialité des entretiens, des négociations et des transactions passées par votre avocat.

- **L'acte d'avocat, une garantie de qualité et de sécurité**

Depuis la loi du 28 mars 2011 qui crée l'Acte d'Avocat, l'avocat contresigne l'acte qu'il établit et lui donne pleine sécurité et efficacité juridique.

L'avocat professionnel du droit

L'avocat vous informe, vous assiste et vous défend

- **Par sa formation**

Titulaire d'un master en droit, l'Avocat doit suivre une formation initiale professionnelle de dix huit mois délivrée par le Centre Régional de Formation Professionnelle.

Ensuite, l'Avocat prête serment et s'inscrit auprès de l'Ordre dont dépend son lieu d'exercice

L'avocat bénéficie d'une formation continue obligatoire tout au long de son activité professionnelle.

- **Par sa garantie**

L'intervention de votre Avocat reste couverte par une assurance de responsabilité professionnelle, propre et unique à la profession.

- **Par sa transparence**

La prestation d'un avocat n'est pas standardisée. Ses honoraires sont fixés préalablement en accord avec le client.

Dès le début de leur relation, une convention d'honoraires peut être établie entre l'Avocat et son client pour fixer les modalités de fixation des honoraires

Les principaux critères pris en compte sont le temps passé, la technicité du dossier et le résultat obtenu.